



Rabat, 13 juillet 2026

Communiqué de presse

Renforcement des mécanismes de contrôle supérieur des finances publiques en Afrique : la Cour des comptes partage son expertise avec son homologue Djiboutienne

Madame Zineb EL ADAOUI, Premier Président de la Cour des Comptes du Maroc, a reçu ce lundi 13 juillet 2026, Madame Ismahan Mahmoud Ibrahim, Première Présidente de la Cour des Comptes de la République de Djibouti, en visite de travail au Royaume du Maroc à la tête d'une délégation de haut niveau. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre les deux institutions et du développement de leur partenariat en matière de contrôle supérieur des finances publiques.

Cette visite a pour objectif de permettre à la délégation djiboutienne de s'imprégner de l'expérience marocaine en matière de développement des mécanismes de contrôle des finances publiques, de découvrir les attributions et les champs d'intervention de la Cour des Comptes du Maroc, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'exécution de la loi de finances, y compris le chantier de l'efficacité de la performance. Elle vise également à présenter la relation de la Cour avec les parties prenantes, le renforcement des capacités professionnelles, la communication institutionnelle ainsi que les chantiers de transformation digitale que connaît la Cour et les mécanismes de leur mise à profit pour soutenir la performance de contrôle et en accroître l'efficacité.

Dans son allocution à cette occasion, Madame le Premier Président a mis en exergue que les relations de coopération liant la Cour des Comptes du Maroc à celle de la République de Djibouti illustrent la profondeur des liens de fraternité unissant le Royaume du Maroc et la République de Djibouti, tout en soulignant que cette coopération s'inscrit dans la continuité de la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, dans le cadre du développement des relations Sud-Sud, un choix stratégique fondée sur la solidarité et l'intégration entre les pays africains pour le renforcement de leurs propres capacités. Dans le

même sillage, elle a ajouté que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les institutions supérieures de contrôle constitue un levier incontournable pour le développement des pratiques professionnelles, l'amélioration des méthodologies de travail et l'exploitation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle afin de permettre à ces institutions d'accomplir leurs missions avec efficacité au service de l'intérêt général.

Par ailleurs, les deux parties sont convenues de déployer les efforts nécessaires pour mettre en place un cadre stratégique de coopération bilatérale et veiller à sa mise en œuvre effective à travers des programmes de travail concrets et durables, en plus de renforcer les capacités des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en Afrique afin de garantir leur indépendance et avoir un impact concret sur la vie des citoyens.

Il y a lieu de noter que les deux institutions de contrôle jouent des rôles majeurs au niveau international. En effet, la Cour des Comptes du Maroc assure les fonctions du Secrétariat général de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) et celui de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ayant des Fonctions Juridictionnelles (JURISAI), tandis que la Cour des Comptes de la République de Djibouti préside le Conseil régional de formation des ISC d'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF) et l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF), ce qui témoigne de leur position éminente au sein de l'écosystème de contrôle supérieur des finances publiques au niveau africain qu'international et ouvre de larges horizons pour servir les causes de la gouvernance et de la transparence sur le continent africain.